



Page 5



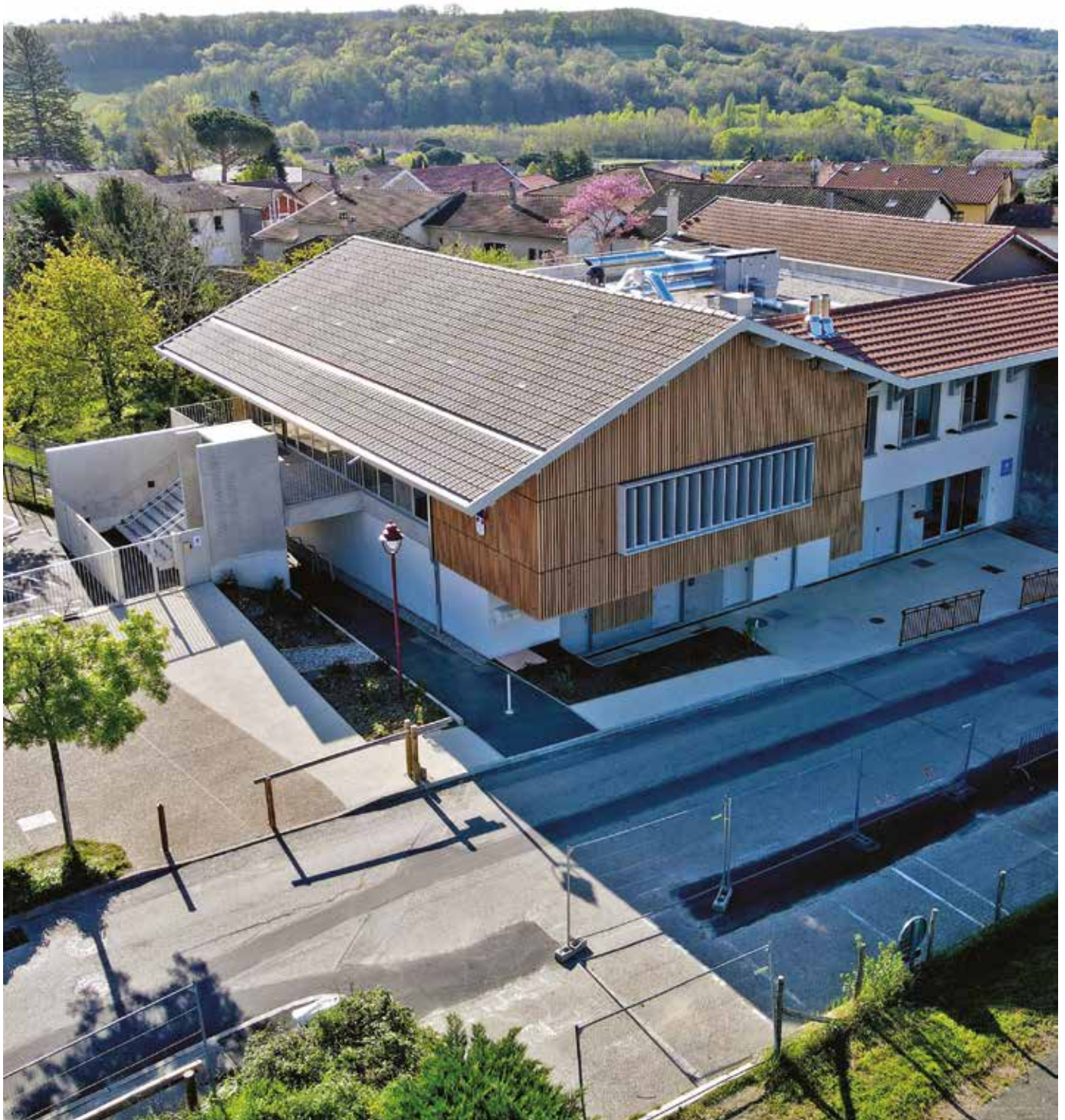
Page 7



Page 9



Page 14



Le mot du Maire

Chères Côtarines, Chers Côtarins,

Quand des personnes cherchent à habiter dans une commune, elles se posent, bien entendu, un certain nombre de questions.

Quatre années se sont écoulées depuis l'installation de notre équipe à la mairie. Après des débuts compliqués en raison du covid, le bilan évolutif du village est plutôt satisfaisant.

Le bâtiment périscolaire est aujourd'hui terminé, belle réalisation au service des enfants de notre village.

La boulangerie, après les travaux indispensables réalisés par la municipalité, rend les services attendus. Les locaux de l'ancienne poste, après des travaux conduits par la commune, ont laissé la place à l'Arélis, une extension nécessaire du Petit Côtarin qui fait le bonheur de beaucoup.

De nouveaux artisans et commerçants se sont installés dans le village et ceux déjà présents ont su faire évoluer leurs activités.

Nos quatre conseillers dits « d'opposition » ont désormais leur place dans ce bulletin, des voix différentes que nous écoutons avec attention.

Vous avez sans doute remarqué la présence de 19 caméras de vidéoprotection, aujourd'hui en service. Leur apparition n'est pas tant le fait que ce projet soit inscrit dans notre programme que la nécessité d'anticiper la hausse de la délinquance, des cambriolages, des vols de véhicules, des dégradations de biens publics ou privés que nous constatons aujourd'hui : 12 atteintes aux biens en 2022, 31 en 2023 qui ont fait l'objet de plaintes.

Les dégradations diverses y compris chez les particuliers, dont certains n'ont pas déposé plainte, ont largement dépassé en préjudices sur 2022 et 2023, le coût global de l'installation des caméras. Les gendarmes sont intervenus à 69 reprises en 2022 et à 75 reprises en 2023. 1360 heures de patrouilles ont été également effectuées durant ces deux années.



Nous constatons de plus en plus de dépôts sauvages, ce sont les Services Techniques de la mairie qui, généralement, se chargent de l'évacuation des déchets avec un coût important pour la collectivité.

Certains habitants nous posent la question sur le devenir du terrain situé derrière la mairie, quartier de La Serve. Après bien des difficultés administratives, la construction de la résidence seniors prévue à cet endroit, devrait démarrer fin 2024.

La commune est également propriétaire après préemption de terrains prévus l'un, pour la bibliothèque et l'autre pour la maison médicale. Ces projets sont retardés pour des raisons économiques évidentes liées aux ressources financières de la commune.

Nous nous efforçons d'améliorer la vie des habitants du village, même si nous sommes conscients et désolés que certains travaux nécessaires, en particulier à la remise en état des réseaux eau potable, eaux usées et eaux pluviales, puissent impacter la circulation. Nous avons agrandi la zone de parkings provisoires utilisable face aux écoles afin de faciliter la dépose des enfants et pallier ainsi au manque de places.

Nous accueillerons cet été, outre les manifestations du comité des fêtes et du C.I.E.M, Ciné été, Caravan'jazz, le championnat du monde cycliste des énergies renouvelables et d'autres activités festives.

L'U.S.C.A Rugby fait cette année notre fierté, qualifié R.3 pour les 32^{ème} de finale. L'entente monte ainsi en Régionale 2. Un grand bravo aux joueurs et aux entraîneurs.

Je souhaite à toutes et tous, une période estivale heureuse, un rendez-vous avec le soleil, la bonne humeur et surtout la grande forme en compagnie de ceux qui vous sont chers.

Votre dévoué,
Christian BOREL

La commune a une nouvelle Adjointe

En effet, le 15 février dernier, Bernadette Dutour a été élue par le Conseil Municipal quatrième Adjointe, déléguée à l'action sociale, à la vie scolaire et à la vie culturelle, en remplacement de Laurence Ouled-Abdallah démissionnaire.

« Bernadette Dutour, bien connue d'un grand nombre de Côtarines et de Côtarins à toute ma confiance et celle de l'ensemble du conseil Municipal pour mener à bien cette délégation d'une

très haute importance. Par ailleurs, je tiens avec l'ensemble de l'équipe municipale à exprimer à Laurence Ouled-Abdallah toute notre gratitude et notre reconnaissance pour le dévouement dont elle a fait preuve pendant les quatre premières années de notre mandat ».



Le Maire

Budget 2024



Le montant global du budget de notre commune, voté en Conseil Municipal le 28 mars dernier, est de 4 160 k€.

Le budget pour la section de fonctionnement (qui comprend les opérations de gestion courante) s'élève à : 2 010 k€.
(cf. Figure 1)

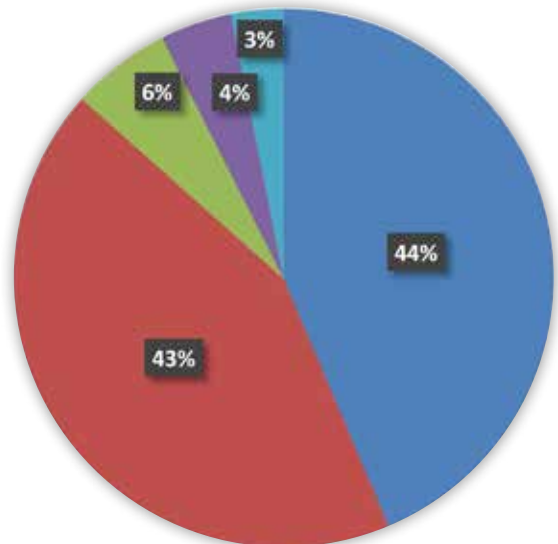
Les recettes de fonctionnement (ou produits de fonctionnement) se répartissent ainsi (cf. Figure 2).

Le budget pour la section d'investissement (qui comprend les opérations en capital qui ont pour effet d'augmenter la valeur en patrimoine de la commune) s'élève à : 2 152 k€.

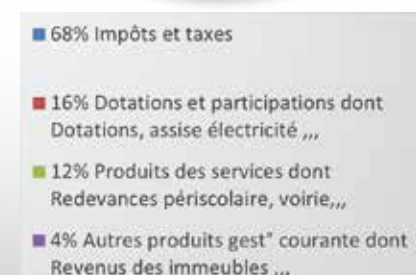
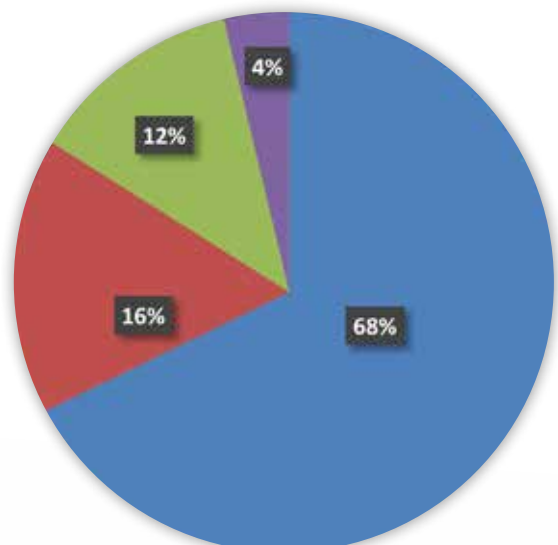
Outre différents travaux dans les bâtiments communaux, il inclut :

- **La finalisation de la construction du bâtiment périscolaire** d'un coût de près de 2 700 k€ pour un investissement communal final, après déduction des subventions et du remboursement de la TVA, ramené à 1 008 k€.
- **La finalisation de la rénovation de l'ancienne poste** pour 178 k€.
- **L'installation de la vidéoprotection** d'un coût de près de 114 k€ pour un investissement communal final, après déduction des subventions et du remboursement de la TVA, ramené à moins de 31 k€.
- **Les travaux de voiries** concernant les eaux pluviales pour 37 k€.
- **L'aménagement pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR)** du cimetière pour 12 k€.
- **Le futur aménagement du terrain de la zone de La Serve**, derrière la mairie, prévu au budget pour 760 k€.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT - Figure 1



RECETTES DE FONCTIONNEMENT - Figure 2



Des nouveaux agents communaux

Virginie Genest, responsable du service périscolaire depuis août 2023, gère au quotidien l'organisation et le suivi du travail (emplois du temps, remplacements, etc.) des 12 agents affectés au temps scolaire, Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles (A.T.S.E.M.) et au temps périscolaire, agents de restauration, de garderie et d'entretien ainsi que la gestion des inscriptions en garderie et cantine.

Riche de ses 13 ans d'expérience dans le domaine de la petite enfance dans de plus grandes collectivités (Lyon,



Pont-Evêque), elle élabore, en étroite collaboration avec le Maire et l'Adjointe déléguée, le Projet Éducatif de Territoire (P.E.D.T.) qui encadre la mise en place et l'organisation d'activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire et travaille sur le nouveau règlement intérieur des services périscolaires.

Virginie est satisfaite de son nouveau poste, de l'accueil de l'équipe et heureuse de pouvoir travailler dans des locaux neufs et adaptés.

Isabelle Grangeat, arrivée en novembre 2022 pour effectuer des remplacements, occupe aujourd'hui les fonctions de responsable de la bibliothèque à mi-temps. Elle travaille également à Chuzelles, une autre bibliothèque du réseau « Trente et Plus ».

Isabelle, sous la responsabilité du Maire et de l'Adjointe déléguée, gère avec l'aide d'une équipe dynamique de bénévoles différentes missions liées au fonctionnement de la bibliothèque, notamment les achats, l'équipement des documents, les prêts-retours lors des permanences et l'accueil des différents publics (bébés, classes



maternelles et primaires, adultes). Elle assure également le lien avec le réseau « Trente et Plus » en participant à des réunions de concertation, des comités techniques et des commissions.

Après 20 ans dans l'enseignement primaire et 10 années dans l'animation socio-culturelle, la reconversion d'Isabelle au métier de bibliothécaire était une évidence, car la lecture, sa passion de toujours, devient désormais le centre de son activité professionnelle, pour son plus grand plaisir... et le nôtre !

Frédéric Karsenti nous a rejoint en juin 2023, il est notre nouveau responsable des Services Techniques Municipaux et il complète une équipe composée de trois personnes au total.

Frédéric sera bientôt (agrément préfectoral en cours), Agent de Surveillance de la Voie Publique (A.S.V.P.) mandaté par le Maire.

De ce fait, Il pourra intervenir sur les incivilités (déjections canines, mauvais stationnements, etc.)

Détenteur de tous les permis, de l'habilitation électrique et fort d'une expérience en paysagisme



ainsi qu'en service de l'eau, lors de son emploi précédent à la ville de Vienne, il nous amène une compétence certaine.

Frédéric, sous l'autorité du Maire et des Adjoints délégués, suit les devis, le contrôle des prestataires et de leurs réalisations, la maintenance des bâtiments de la commune, l'entretien des espaces verts et les travaux paysagers ainsi que certains travaux de sécurité routière sur les voiries communales.

Nos centenaires

L'année 2023 nous a donné l'occasion de fêter nos quatre centenaires : mesdames Suzanne Baisse et Vanda Vellay, messieurs Jean Besson et Louis Bouchu.

Se trouvant dans des établissements pour personnes âgées, nos quatre aînés ont reçu, pour l'occasion, la visite d'une délégation composée, autour du Maire, d'élus et de membres du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.).



En leur souvenir, une photo datant de 1943, (année de leurs 20 ans), sur laquelle tous les quatre sont réunis, a été remise à leur famille. Saurez-vous les reconnaître ?

Le repas des Aînés

Le 18 février 2024 dernier a eu lieu le traditionnel repas des Aînés de notre village.

Ce moment de fête et de convivialité a rassemblé une centaine de personnes nées jusqu'en 1948, autour d'un très bon repas préparé par le restaurant l'Arélis.



Plusieurs moments forts sont venus ponctuer la journée avec notamment une intervention de notre Maire, la présentation de l'ensemble de l'équipe ayant assuré le service et une animation d'un cabaret viennois particulièrement appréciée des convives.

Les côtarins qui n'ont pas pu se déplacer et qui le souhaitent, ont pu directement récupérer - à la place du repas - un colis auprès des services de la

commune. Ainsi, 84 colis ont été préparés par le C.C.A.S.

En ce jour de festivité, l'ensemble des élus et bénévoles ont eu une pensée toute particulière pour nos aînés hébergés en E.H.P.A.D. où neuf résidents ont eu le plaisir de recevoir un panier cadeau constitué spécialement pour eux.



Vague de chaleur

Le Plan Canicule, qu'est ce que c'est ?

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) prend soin de nos Aînés dans les périodes de forte chaleur, notamment dès que l'alerte canicule est déclenchée sur la région.

Les membres du C.C.A.S. appellent alors régulièrement ou vont visiter toutes les personnes étant inscrites afin de prendre de leurs nouvelles et vérifier que tout va bien.



Alors, pour cette année, pensez bien à vous faire connaître auprès de l'accueil : secretariat@lescotesdarey.fr



Bon à savoir

À partir de 65 ans ou en situation de handicap, vous bénéficiez d'un accompagnement personnalisé par votre mairie.

En effet, lors du niveau de vigilance orange ou canicule, les mairies activent les registres communaux avec aide aux personnes âgées et handicapées isolées inscrites sur ces registres.

La canicule est définie par de très fortes chaleurs le jour et la nuit durant au moins trois jours consécutifs. Le seuil fixé sur notre région est de 21 degrés.

Notre C.M.E.J. visite l'Assemblée Nationale

En juin dernier, les enfants du Conseil d'Enfants et de Jeunes (C.M.E.J.) accompagnés par des parents, des élus de la commission municipale d'animation, de leur animatrice, Karine Delporte et de l'Adjoint délégué, ont découvert l'Assemblée Nationale lors d'une journée bien remplie.

Accueilli, au cœur du fonctionnement de notre démocratie, par Caroline Abadie, Députée de notre circonscription, le groupe a pu, accompagné

d'un guide, découvrir l'ensemble des salles qui entoure l'hémicycle, en particulier la bibliothèque qui contient près de 700 000 volumes en français et la Salle des Conférences qui permet aux députés de préparer leurs interventions.

Un petit tour par l'hémicycle a permis à tous d'assister à une partie des débats avant de terminer la journée par une visite de l'incontournable Tour Eiffel.



Le retour de nos conscrits

Ce sont, en effet, 25 jeunes Côtarines et Côtarins, nés en 2004, 2005 et 2006 qui ont relancé cette tradition festive animée par un bureau composé de Mathilde Cellard, Présidente, Léane Gerin, Vice-Présidente, Hugo Grenouiller, Trésorier et Lilou Ollagnier, Secrétaire.

Ainsi, après quelques années de veille, les conscrits revivent et font revivre notre village, en participant à son animation et en permettant, au fil du temps, de faire se rencontrer toutes les générations.

Les soutiens que leur apportent la commune et leurs partenaires, Nicolas Rocher, Romain Reux et Adrien Ribeiro, encouragent les efforts qu'ils déploient pour mener à bien leurs nombreux projets (Brioche, Bal, Vogue, Tournoi de Pétanque...).

La matinée diots/frites en février a été une belle réussite et c'est la traditionnelle tournée de la vente des brioches des 4 et 5 mai qui se profile.



Un auteur à la bibliothèque municipale

Mercredi 5 mars 2024, notre bibliothèque municipale recevait pour la première fois un auteur.

En effet, Grégoire Godinaud, qui faisait partie de la sélection « Gouttes de Sang d'Encre » 2023 avec « La chanson blanche », est venu présenter son dernier-né : « La ligne d'Icare ».

Accueilli chaleureusement, l'auteur, questionné par Marie-Chantal Villon, bénévole à Jardin et membre de la commission « Goutte de Sang d'Encre », a éclairé l'auditoire sur son travail.

Après la séance de dédicace durant laquelle les lecteurs furent nombreux à participer, un moment de convivialité, organisé autour d'une décoration florale mise en place pour l'occasion par Nathalie Rivollier, a permis de poursuivre les échanges.

Un grand merci aux bénévoles pour leur participation active, enthousiastes à l'idée d'organiser régulièrement des temps forts à la bibliothèque autour de la littérature.



Exposition des peintres amateurs Côtarins

La prochaine exposition des peintres amateurs Côtarins se tiendra à la chapelle Saint Mamert le dimanche 9 juin 2024, de 10h à 19h.

Vous pourrez découvrir les œuvres des peintres du village qui auront souhaité participer à cette manifestation, qui mettra par ailleurs à l'honneur Cécile Windeck. Venez nombreux !

Cécile Windeck, peintre Saint-Cyrienne et Viennoise.

« Née en 1963, je vis à St Cyr sur le Rhône et je peins depuis l'enfance. Ancienne Côtarine, j'expose pour la première fois à la Chapelle Saint Mamert, ce qui m'initie au plaisir de partager ma recherche. Après de nombreux cours de peinture, j'intègre en 2009 et pour 7 ans l'école du Polaris à Corbas, école d'arts plastiques où je découvre aussi la gravure. C'est à partir de ce moment que j'expose mon travail très régulièrement, dans des Salons et dans des Galeries, ou à l'occasion d'autres événements artistiques. Il est aussi en permanence présenté dans la boutique Artcolore à Vienne ».



« Être dans le présent est la condition de la paix intérieure ». Jean Louis Murat.

« Je peins depuis longtemps des « Heures Bleues ». Ces crépuscules sont des moments incertains où le ciel prend cette teinte bleue si particulière, où tout devient plus contrasté. Ces moments me fascinent par leurs couleurs, leurs lumières et par ce qu'ils m'évoquent. Ils sont fugitifs, universels, c'est « l'Impermanence ». C'est un parallèle à la vie où tout peut être chamboulé et remis en question. Toutes ces questions, ce mystère, donnent du sens à mes créations. C'est une nécessité d'être dans mon atelier, comme de me connecter à la nature où je puise mon énergie et capte les couleurs. **Je peins, au présent. Je suis entière à ce que je fais pour traduire mes émotions. La trace des couleurs forme un paysage abstrait ».**

cecile.windeck@gmail.com - 06 80 23 79 06
www.cecilewindeck.com

Info +

Si vous aimez le dessin, la peinture, quels que soient votre style et votre niveau, venez nous rejoindre pour présenter vos travaux, le 9 juin lors de l'exposition des peintres amateurs Côtarins à la

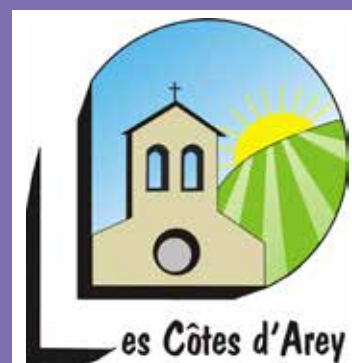
Chapelle Saint Mamert. Inscriptions avant le 10 mai. Renseignements auprès du comité des fêtes : comitedesfetes38138@gmail.com

Les conseils municipaux

En début d'année, nous prévoyons un conseil municipal chaque dernier jeudi du mois à 20h30, excepté pendant les vacances d'été. Ils se déroulent en salle du conseil, au premier étage de la mairie. Cette prévision est revue mensuellement en fonction du nombre et de l'urgence des dossiers à traiter.

Tous les conseils municipaux sont publics et tout auditeur peut y assister.

Vous pouvez retrouver tous les comptes-rendus des conseils municipaux sur le site Internet municipal : www.lescotesdarey.fr



Un nouveau bâtiment a « poussé » en centre-bourg...

Démarré en juillet 2022, le chantier qui a consisté à bâtir en proximité de nos écoles, sur une surface de terrain très « encadrée », une chaufferie centralisée au bois, une cuisine municipale, un restaurant scolaire et une salle de garderie, a été mené à bien après 16 mois de travaux.



En effet, c'est le lundi 6 novembre, jour de la fête d'Halloween, que les premiers repas ont été servis aux enfants de nos écoles par les agents et le chef Maximilien Bastié, dans la nouvelle salle de restauration.



Située à l'étage du bâtiment, cette salle, d'une surface de près de 150 m², pouvant accueillir jusqu'à 120 couverts, permet à nos enfants de prendre leurs repas en deux services. Une laverie, située en proximité immédiate de cette salle, permet aux agents communaux de laver tous les couverts, assiettes et ustensiles utilisés pour le service.



Au rez-de-chaussée, la cuisine municipale permet à notre chef de mijoter, à partir de produits approvisionnés prioritairement en circuit court, les 150 repas équilibrés qui sont servis, quatre fois par semaine, au restaurant scolaire.

Bien entendu, afin de respecter la « marche en avant », démarche qualitative de l'hygiène en restauration, le circuit de distribution des repas ne croquera pas celui du retour des déchets.



Pour cela, la cuisine étant au rez-de-chaussée, deux ascenseurs ont été prévus, l'un pour monter les repas confectionnés, le second pour descendre les déchets.



À l'étage, en plus de la partie restauration, une salle d'une surface de 115 m², destinée à l'accueil périscolaire des matins et fins de journée, accueille les enfants de l'école élémentaire. Les plus jeunes restent dans le bâtiment de leur école maternelle, les surfaces de l'ancienne cantine qui s'y trouvait, changeant ainsi de destination.



Un ensemble de sanitaires pour petits et plus grands et des zones de circulation, complètent les équipements de l'étage. Une salle de convivialité, des vestiaires et les locaux techniques complétant ceux du rez-de-chaussée.

La chaufferie centralisée au bois avec son silo permet de chauffer non seulement le bâtiment, mais également nos deux écoles, notre école de musique, notre Foyer Rural et notre mairie qui abrite, entre autres, notre bibliothèque municipale. Afin de réguler les températures, des ensembles d'équipements organisés en « sous-stations » ont été installés dans chaque corps de bâtiment. Ils permettent de programmer le chauffage de manière indépendante favorisant les économies d'énergie.

La conception du bâtiment permet aux enfants de l'école maternelle d'y accéder directement de la cour de leur école, ceux de l'école élémentaire

auront, eux, quelques mètres à faire le long de la montée Château Grillet pour s'y rendre. Un large escalier menant à un parvis abrité permet d'entrer en salle de restauration, un ascenseur PMR extérieur a aussi été installé.



Les Services Techniques de la commune ont également terminé les aménagements extérieurs et comme sur nos écoles, des caméras de vidéo protection sont en place sur ses différentes façades.



La vidéoprotection sur notre village

Notre centre-bourg est maintenant équipé d'un système de vidéoprotection qui sera mis en service à compter du 7 mai.

En effet, la première tranche des travaux de ce programme dont l'objectif est de protéger l'espace public autour des bâtiments communaux au cœur du village et pour laquelle les travaux auront duré deux mois, pour un coût réel global pour la commune de 31 k€, est terminée.

L'agrément préfectoral n° 38-2024-02-15-00070 confirmant bien que le système que la municipalité a mis en place est conforme aux finalités prévues par la loi.



La vidéo protection, pour quels objectifs ?

Tranquillité et sécurité publique

La vidéoprotection est un dispositif qui permet de :

- Garantir la tranquillité sur les lieux publics par la prévention des atteintes à la sécurité des personnes et des biens, des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants ;
- Protéger les bâtiments et installations publiques et leurs abords (y compris écoles et activités périscolaires) ;
- Fournir les images requises par les services de la police pour contribuer au déroulement des investigations judiciaires ;
- Lutter contre les incivilités et favoriser une meilleure gestion de l'espace public ;
- Prévenir les actes terroristes.

Les réponses aux questions souvent posées...

Qui a accès aux images enregistrées par les caméras ?

Les personnes de la collectivité assermentées par agrément préfectoral pourront avoir accès aux images enregistrées, ainsi que la brigade de la gendarmerie.



Comment savoir si je suis dans une rue vidéo protégée ?

Conformément à la législation en vigueur, un dispositif de signalisation par des panneaux positionnés sur la voie publique, accompagne le déploiement des caméras.

Une caméra est installée en face de mon habitation, cela porte atteinte à ma vie privée...

Afin de protéger la vie privée des personnes résidant dans des habitations situées dans le champ d'une caméra de vidéoprotection, des dispositifs occultants appelés « masques » sont programmés.

La loi est très précise : il est interdit de filmer certains lieux. Cette interdiction porte sur les entrées d'immeubles, c'est à dire qu'elles ne doivent pas être filmées de façon spécifique. Bien entendu, l'interdiction est totale pour l'intérieur des habitations.

La politique de protection des données relative à la vidéoprotection

La responsabilité de traitement

En tant que responsable de traitement, la commune assure la confidentialité et la sécurité des données.

Les finalités

Les finalités du traitement, comme précisées dans le dossier déposé en préfecture et confirmé par l'arrêté préfectoral n° 38-2024-02-15-00070, portent sur :

- La sécurité des personnes ;

- La protection des bâtiments publics ;
- La prévention des risques naturels ou technologiques, des actes terroristes, du trafic de stupéfiants ;
- La constatation des infractions aux règles de circulation ;
- La lecture de plaques minéralogiques ;
- La lutte contre les dépôts illicites de déchets ;
- L'aide au déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde (P.C.S.).

La base légale du traitement

Le traitement est nécessaire à l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable de traitement.

La durée de conservation

La durée de conservation des images enregistrées est légalement fixée à un mois maximum sauf dérogation prévue par la loi dans le cas d'une enquête de flagrant délit, d'une enquête préliminaire ou d'une information judiciaire.

Dans notre commune, les images vidéo enregistrées sont conservées 21 jours.

Les droits d'accès aux enregistrements

Conformément au code de la sécurité Intérieure et au règlement sur la protection des données

personnelles, pour faire valoir vos droits d'accès aux enregistrements qui vous concernent strictement, vous pouvez adresser une demande à la mairie de la commune à l'adresse : **contact@lescotesdairey.fr**.

Un refus d'accès vous sera opposé pour un motif tenant à la fois à la sûreté de l'État, à la défense, à la sécurité publique, au déroulement de procédures engagées devant les juridictions ou d'opérations préliminaires à de telles procédures ou au droit des tiers (CSI – art. L253-5), mais également en raison de la durée de conservation des enregistrements (21 jours glissants).



Notre ancienne poste devient...

La Municipalité, après un appel à projets lancé en étroite collaboration avec « l'Agence Eco » de Vienne Condrieu Agglomération a arbitré en faveur du dossier présenté par Romain Reux, gérant du Bar-Restaurant « Le Petit Côtarin ».

C'est en juillet dernier que les travaux de rénovation de notre ancienne poste, la transformant en restaurant pouvant accueillir jusqu'à 32 couverts, ont débuté.



D'un coût global de 178 k€, le chantier aura duré moins de cinq mois.

Comme c'est souvent le cas en chantier de rénovation, il a été émaillé de quelques péripéties, la plus inattendue étant la découverte d'une ancienne cave sous le bâtiment.

Renouvellement des réseaux souterrains

En très étroite collaboration avec notre commune, Vienne Condrieu Agglomération a réalisé des travaux de renouvellement sur les réseaux de l'eau potable, des eaux pluviales et des eaux usées sur la montée Château Grillet et sur l'impasse Morin.

Ces travaux débutés en novembre 2023, se sont terminés le 4 avril. Ils ont consisté à rénover les réseaux enterrés sur une longueur totale de plus de 350 mètres, en changeant ou renforçant les canalisations des eaux pluviales et usées et en mettant aux normes les canalisations d'eau potable et les différents branchements des riverains.



Sur un coût global de 345 k€, le montant financé par la commune a été de 37 k€, uniquement sur la partie eaux pluviales, le reste des travaux étant financés entièrement par notre Agglo.

Les travaux, réalisés par l'entreprise Cholton, se sont déroulés suivant le planning prévu. Quelques « surprises » ont émaillées la conduite du chantier, la vétusté des évacuations des eaux pluviales en partie basse de la montée Château Grillet à leur jonction sur la place Arélys en ont fait partie...

Le P.L.U.i, c'est parti !

Actuellement dans une phase de préparation, le futur Plan Local d'Urbanisme intercommunal (P.L.U.i) va être, à échéance 2026, le document de référence en matière d'aménagement du territoire des 30 communes de Vienne Condrieu Agglomération pour les 15 prochaines années.



Le P.L.U.i, élaboré avec l'ensemble des communes de l'Agglomération, concerne donc tout son territoire, soit 450 Km², 30 communes, 90 000 habitants et remplacera, lorsqu'il sera approuvé, les Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) communaux individuels.

Le P.L.U.i doit fixer des objectifs en matière d'environnement, de déplacements, d'habitat et d'économie en définissant un projet d'aménagement du territoire à l'échelle de l'Agglo visant à la réduction de la consommation de l'espace : où construire, pour quels usages et que veut-on préserver ?

La conservation de notre patrimoine bâti et paysager, de nos espaces naturels et agricoles, mais également la sauvegarde de nos ressources naturelles telles que l'eau et le sol, étant des enjeux majeurs pour l'avenir de notre territoire dans un contexte de développement climatique préoccupant, le P.L.U.i veillera à établir un juste point d'équilibre entre développement urbain et préservation du cadre de vie.

Il établira les règles juridiques d'occupation et d'utilisation des sols applicables sur l'ensemble des 30 communes et c'est à partir de ces règles, harmonisées à l'échelle de l'Agglo, que les Maires continueront à délivrer les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclarations de projets, permis d'aménager...).

Concrètement, où en l'élaboration du P.L.U.i ?

Après avoir approuvé en 2023, une charte commune

de gouvernance, respectant les spécificités et identités de chacune d'entre elles, les 30 communes, en commission, travaillent sur un document fixant les objectifs concrets que le P.L.U.i va contenir, ses spécifications et ses points forts. Ce premier document sera le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (P.A.D.D.).

Lorsque ce document sera validé, il sera présenté à chacune des 30 communes de l'Agglo, qui, après concertation, devra le présenter aux votes des élus en conseil municipal. Les phases de concertations et d'études vont ensuite se poursuivre jusqu'à l'échéance de 2026.

Pour rester informé sur le P.L.U.i :

La page dédiée P.L.U.i sur le site internet de l'Agglo : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr.

Pour contribuer, proposer et donner son avis :

- en l'inscrivant dans le registre de concertation qui a été déposé à cette fin dans chaque commune
- par courrier adressé au Président de Vienne Condrieu Agglomération (objet : concertation préalable du P.L.U.i), 30 Avenue du Général Leclerc – BP263 – 38217 Vienne Cedex.
- par courriel à l'adresse dédiée : plui-concertation@vienne-condrieu-agglomeration.fr.



Info +

Une concertation publique est organisée par notre Agglo pour l'ensemble de ses habitants.

Trois ateliers participatifs sont prévus à partir de 18h, le 27 mai à Pont-Évêque, le 10 juin à Moidieu-Détourbe et le 11 juin aux Haies.

La commission urbanisme de la commune

Les dossiers de permis de construire et de demandes préalables de travaux sont analysés par les services compétents de Vienne Condrieu Agglomération et dans notre commune, lors des commissions d'urbanisme, qui se réunissent une fois par mois.

Lors de ces commissions, autour de l'Adjoint délégué à l'urbanisme, les Conseillers Municipaux, eux-mêmes élus par le conseil municipal, donnent un avis objectif sur le respect des règles du P.L.U. en portant une attention toute particulière à l'intégration de chaque projet dans son environnement.

La commission instruit annuellement une centaine de dossiers.



Un marché hebdomadaire toujours dynamique



Au centre du village, notre marché de plein vent continue à rencontrer un beau succès.

Grace à l'investissement et la pugnacité d'Anne Treyner, élue responsable de son organisation, il conserve tout son dynamisme et son attractivité, en particulier par la diversité des produits présentés et les animations régulières qui en font un lieu incontournable à fréquenter tous les mardis après-midi.

Présences régulières

- Ingrid Ataman poissonnière
- Clément fromager
- Rémi d'éthi-picerie (bimensuel)
- Sabrina et son food truck
- My épicerie (pain d'épice et autres douceurs)
- Yvette primeur
- Mickael Oliveira (le coin des saveurs)

Présences « Grands marchés »

- Créa Perles
- Jérémie apiculteur
- Ethic brasserie
- Mademoiselle Alice
- Toupiz Création
- Nicolas prod. Châtaignes
- Nathalie Rivollier kokedamas compo florales.
- Wild and Boho bijoux
- Mes idées Claires Claire Satier
- Histoire De Glaces
- Happy puncture
- Béné poterie Bénédicte Clavanier...

Focus

Nos marchés font des heureuses

Régulièrement, nos « Grands Marchés » organisent des tirages au sort et des jeux permettant aux personnes qui le fréquentent de repartir avec des cadeaux.

C'est ainsi que l'été dernier, lors de la tombola de la fête des mères, trois clientes sont reparties avec différents lots offerts par les commerçants.



L'Arélis, un restaurant qui bouge...

Cet hiver, Romain Reux a ouvert son nouveau restaurant, l'Arélis.

Romain, entouré de toute son équipe, Laurence, sa maman, Alexandre, son chef cuisinier, Yohan au bar, Pauline au service et Léane, apprentie, sert dans une ambiance moderne, conviviale et décontractée, une restauration de qualité appréciée de tous.



L'Arélis, ses menus du jour et ses menus bistro-bistro en fin de semaine, attendent vos réservations tandis que **le Petit Côtarin** continue à vous accueillir dans son espace bar et salle de jeux en vous proposant un service snacking à consommer sur place ou à emporter.



Info +

Les beaux jours sont là ! Romain a ouvert sa terrasse commune au bar et au restaurant et lance son programme d'animations estivales :

Samedi 8 juin : DJ et saxo

Samedi 22 juin : Concert

Vendredi 5 juillet : Saxo et guitare

Samedi 20 juillet : le Petit Côtarin fête ses 4 ans !

Mondiaux de Cyclisme...

Les 31 mai et 01 juin, se dérouleront les Jeux Mondiaux de Cyclisme des métiers des Énergies Renouvelables sur le territoire Viennois.

La mairie de Vienne, notre commune, Vienne Condrieu Olympique (V.C.O.) et le Club Viennois d'Animation Cycliste (C.V.A.C.), joignent leurs forces et leurs compétences pour organiser l'événement.

Durant les deux jours, la mairie de Vienne, organisatrice de l'événement, met le Manège de l'Espace St Germain à la disposition des jeux pour l'accueil et la restauration des 750 concurrents venant de tous les continents qui viendront défendre les couleurs de leur pays.

Le samedi 1^{er} juin, de 8h à 18h, notre commune accueillera sur son territoire les trois courses (masculins de moins de 40 ans, masculins de 40 ans et plus et féminines...) sur un circuit fermé

dont les départs et arrivées se feront au niveau de la Salle d'Animation Rurale et du stade du Suzon où un village d'arrivée est prévu afin de mettre en valeur nos savoirs faire, nos artisans, notre région.

Ainsi Les Rugbymen de l'U.S.C.A. organiseront les buvettes et les repas, notre boulangerie sera

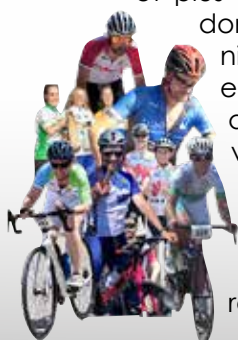
présente avec ses viennoiseries, l'entreprise Parpette, producteur de légumes bio, fournira à chacun des coureurs un sac de lentilles de sa production alors que d'autres commerçants, locaux et régionaux, proposeront leurs productions.

La circulation sera fortement perturbée le 1^{er} juin, le circuit sera fermé aux voitures par arrêté préfectoral et des effectifs de la gendarmerie seront présents.

L'organisation, consciente des désagréments occasionnés aux riverains, a mis en place un plan de circulation alternatif pendant les temps de course de 9h00 à 11h00, puis de 12h00 à 17h00.

Info +

Retrouvez toutes les informations sur les parcours et les déviations mises en place en téléchargeant le QR Code.



Chenilles processionnaires = danger !

Les chenilles processionnaires sont des insectes (papillons) qui, au stade chenille, sont recouverts de poils urticants. Elles sont naturellement présentes dans nos régions et peuvent voir leur aire de répartition modifiée du fait du changement climatique et des activités humaines.

L'exposition à ces poils peut entraîner, même sans contact direct, diverses réactions chez les humains : rougeurs, démangeaisons, conjonctivites, irritations des voies respiratoires.

Certains animaux sont aussi concernés (chiens, chats, chevaux notamment) soit directement (contact de leur truffe ou de leur langue avec les chenilles) soit indirectement (ingestion de fourrage lui-même exposé aux soies).

Pour se protéger :

N'approchez pas et ne touchez pas les chenilles, leurs nids ou les arbres porteurs de nids et gardez les enfants éloignés.

Évitez les zones à risque durant la période de présence des chenilles et bannir toute activité à proximité d'arbres infectés.

Pour lutter contre les chenilles :

Utilisation de pièges à collier sur les pins infestés : cette méthode consiste à piéger les chenilles en procession lors de la descente des arbres. La collerette du piège bloque les chenilles et les oblige à descendre dans le sac collecteur via un tube.



Installation de nichoirs : pour favoriser les populations de mésanges et de coucous, qui sont leurs principaux prédateurs.

Echenillage : prélèvement et destruction manuelle des pré-nids et nids d'hiver vides ou remplis de chenilles processionnaires du pin à l'aide d'outils adaptés. Les prélèvements des nids se font après une nuit fraîche afin de piéger un maximum de chenilles. Porter des équipements de protection individuelle lors de la manipulation des nids. Les nids prélevés doivent être détruits par incinération.

Utilisation de pièges à Phéromones : capture des papillons mâles grâce à des pièges contenant une phéromone attractive de synthèse. Cette méthode peut être utilisée en complément d'autres techniques de lutte pour la réduction des populations de chenilles des générations suivantes, en limitant la reproduction et en permettant le suivi des populations.

Le choix de certaines plantations : permet de réduire les risques d'infestation par des chenilles processionnaires du pin en privilégiant la plantation d'espèces non hôtes. En dernier recours, il est possible d'abattre les arbres fréquemment infestés.

Pour plus d'informations :

Observatoire des chenilles processionnaires :
<https://chenille-risque.info/observatoire-des-chenilles-processionnaires/>

Chenille-risque.info : <https://chenille-risque.info/>

Réunion publique sur le moustique tigre

Le 13 avril dernier, une réunion proposée par la Municipalité et animée par Christophe Bonnet, directeur technique de l'Institut de Recherche Agricole pour le Développement (I.R.A.D.) et formateur de l'Entente Interdépartementale pour la Démoustification – Rhône-Alpes (E.I.D) a réuni une trentaine de personnes, score insuffisant, mais qui reste honorable... dixit l'animateur du jour.

Durant près de deux heures, de nombreux échanges ont permis de dégager quelques points forts concernant la lutte contre ce fléau qui envahit quotidiennement nos lieux de vie.

Sur notre région, il existe une quarantaine de moustiques différents avec une dizaine qui piquent, dont le moustique tigre.

Le concernant, quelques points essentiels évoqués lors de la réunion :

- **Il agit d'avril à septembre**, avec une durée de vie d'environ 30 jours, suivant la chaleur ;
- **La durée avant éclosion dans les eaux stagnantes est de sept jours** (ce qui veut dire qu'il faut agir avant ces sept jours) ;
- **Les lieux privilégiés pour l'éclosion** sont les tabourets des descentes d'eaux pluviales (curer ou mettre du sable au fond de l'espace de décantation) et les tonneaux d'eau pour le



jardinage (couvrir avec un tissu moustiquaire, étanché autour du tonneau par élastique ou autre) ;

- **Le rayon d'action du moustique varie de 60 à 150 mètres** (il faut communiquer avec ses voisins pour une meilleure action concertée) ;
- **L'araignée est un bon prédateur** du moustique, donc il ne faut pas enlever les toiles aux endroits concernés ;
- **Le composteur n'est pas un lieu de production de moustique tigre.**

Retrouvez le supplément spécial « Moustique tigre » joint à cette Dépêche Côtarine.

Pour mieux composter, je me forme



Afin de faciliter l'accès au compostage pour tous et de mieux accompagner ses habitants, l'Agglo propose, gratuitement, une session de formation avec distribution de composteurs individuels.

Organisée par le service gestion des déchets de Vienne Condrieu Agglomération, à l'attention des habitants de Chonas-l'Amballan, Les Côtes d'Arej et Reventin-Vaugris, une formation aura lieu le **vendredi 31 mai 2024 à 18h30** - Salle polyvalente

Chonas-l'Amballan - Saint-Prim (468, chemin des Fontenettes à Saint-Prim).

Vous souhaitez participer ?

Inscrivez-vous dès à présent via le formulaire en ligne disponible sur le site de l'Agglo :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/mes-demarches/dechets/je-participe-a-la-session-de-formation-compostage-a-chonas-lamballan

Vous n'êtes pas disponible ce jour-là ?

Retrouvez toutes les infos sur les modes de compostage proposés par l'Agglo :

www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/valoriser-et-preserver/dechets/je-composte

Pour commencer à composter sans attendre, un supplément « spécial compostage », fourni par l'Agglo, est joint à cette Dépêche Côtarine.

Être Citoyen, c'est respecter les règles de la vie collective



• Dépôts sauvages

Trop de dépôts sauvages jalonnent nos routes et nos chemins, dégradent la nature et obligent la collectivité à faire des travaux de nettoyage coûteux.

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets sur la voie publique est puni d'une amende forfaitaire.

Si le juge du tribunal de police est saisi, il pourra décider :

- d'une amende de 450 € maximum,
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

• Ne brûlons pas nos déchets verts à l'air libre

Par arrêté préfectoral n° 2008-11470 en date du 15 décembre 2018, le brûlage à l'air libre de tous les déchets ménagers et assimilés est interdit, cela comprend aussi les déchets verts et les déchets de chantier.

Brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules qu'une voiture à moteur Diesel récente qui parcourt 6 000 km !

Des solutions alternatives existent pour valoriser les déchets verts ; compostage, paillage, collecte en déchèterie.

Horaires des déchèteries de l'Agglo sur : www.vienne-condrieu-agglomeration.fr/nos-services-au-quotidien/dechets/les-decheteries

Ayons le bon réflexe

Si vous êtes victime ou témoin d'**acte de malveillance**, vous pouvez appeler le **17** ou le **112** ou les numéros suivants :

- Brigade de gendarmerie de Saint-Clair-du-Rhône : **04 74 56 37 00**
- Brigade de gendarmerie de Vienne : **04 74 53 10 17**

Ensemble, restons vigilants !

RESPECTONS la réglementation sur le bruit



Des jours et des heures sont prévus pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore.

Ils ne peuvent se faire qu'aux horaires indiqués ci-dessous :

Du lundi au vendredi :

de 8h à 12h et de 14h à 19h30

Samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h

Dimanche et jours fériés de 10h à 12h

• Divagation des animaux et aboiements

Tout animal divaguant sera conduit sans délai au refuge de la S.P.A.

Les chiens ne doivent en aucun cas aboyer sans raison, en particulier lorsque leur propriétaire est absent de jour comme de nuit.

Cette situation est assimilable à un tapage diurne ou nocturne et donc répréhensible par la loi.

• Vigilance cambriolages

Ensemble, soyons attentifs aux accès de nos habitations et à nos véhicules garés à l'extérieur.

En cas de cambriolage, avertissez immédiatement la gendarmerie et allez déposer plainte au commissariat en vous munissant d'une pièce d'identité.

Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une plainte sur Internet : www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr



Des voix différentes [Les mots de l'opposition]

Cet encart dans cette lettre est le premier depuis les élections de mai 2020 ; et nous, les 4 conseillers dits d'opposition, sommes ravis d'avoir l'opportunité d'initier un dialogue avec chacun de vous.

Comme vous l'imaginez, nos 4 voix ne font pas basculer les votes mais cela nous permet de porter une autre voie, que nous pensons plus appropriée pour notre village.

Nous tentons de la résumer ainsi : **Les Côtes D'Arey, une ruralité moderne.**

Avec des thématiques fortes qui nous guident :

- Vivre ensemble, permettre et favoriser la rencontre, l'intergénérationnel, n'oublier personne.
- Dynamiser via les commerces, les associations.
- Pérenniser l'école.
- Faire de notre ruralité une force en favorisant le 'local'.
- Se placer dans une démarche environnementale éthique et responsable.

Ainsi, sur les 4 dernières années, nous avons validé le projet de cantine/garderie.

Même si nous pensons qu'il aurait fallu intégrer la bibliothèque et l'accessibilité PMR de la Mairie dans la réflexion ; conformément au projet que nous portions lors de la campagne de 2020.

Nous avons soutenu et continuerons de soutenir toutes démarches en faveur des commerces et saluons les efforts conduisant à redonner vie au Marché, à la reprise de la boulangerie et à

l'extension d'activité du bar en restaurant.

Notre belle place de village reprend vie et nous ne pouvons qu'en être satisfaits.

Nous nous sommes opposés à l'installation des caméras de surveillance car même si nous partageons le souci de la sécurité des cōtarins, nous pensons que le coût global est disproportionné par rapport aux bénéfices attendus.

Nous sommes en attente d'un projet et d'un financement de la maison médicale alors que le terrain a déjà préempté et acquis par la commune. Nous attendons également des propositions de planning pour l'aménagement de la Serve face aux écoles car nous regrettons que l'investissement du parking 'provisoire' face aux écoles ne soit pas plus profitable aux cōtarins.

Nous interpellons fréquemment l'exécutif sur la nécessité de dialoguer et de partager avec vous autrement que par cette lettre. Nous continuerons de réclamer des réunions publiques sur tous ces sujets clés et structurants.

Nous sommes joignables sur 2 canaux :

- le groupe Facebook 'Demain aux Côtes D'arey'
- mail : demain_aux_cotes_d'arey@mailo.com

« Lorsque la différence sera la norme alors les hommes vivront en paix ».

**Olivia Cargiet, Karine Ferrand,
Christine Deguerri, Fabien Colleville**

PanneauPocket : un succès dans la communication municipale !

En effet, vous êtes aujourd'hui plus de 1000 à avoir téléchargé l'application PanneauPocket sur votre smartphone ou votre tablette...

Pour rejoindre la communauté citoyenne des connectés, vous pouvez télécharger le QR code ci-contre.



Informations Mairie

Contacts

1, place Arélys - 38138 Les Côtes d'Arey

Téléphone **04 74 58 81 08**

secretariat@lescotesdarey.fr

www.lescotesdarey.fr

www.panneaupocket.com

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil physique et téléphonique :

Lundi : 13h30 à 17h00

Mardi : 8h30 à 12h30

Mercredi : fermé

Jeudi : 13h30 à 17h00

Vendredi : 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h00



Informations légales | Lettre semestrielle N° 6-7 - 04-2024

Responsable de la publication : Christian Borel

Comité de Rédaction pour ce numéro :

Jean-Pierre Caillot, Florent Gauvignon, Geoffrey Vallin,

Catherine Vignon, Gilbert Volta.

Crédit photo Dominique Josset – Le Dauphiné Libéré

Conception et impression : Imprimerie de la Tour Dauphinoise

38780 Pont-Évêque

Imprimé sur du papier PEFC